



Compte-rendu Conseil Municipal du 21/10/2024

www.chevrieres42.fr

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire le lundi 21 octobre 2024 à 20h, sous la présidence de Monsieur Norbert DUPEYRON, Maire.

Étaient présents : Norbert DUPEYRON, Louisa SAHUC, Bruno BASSON, Gaëlle THONNERIEUX, Sylvie BARCET, Christiane DUBOEUF, Stéphane MOULARD, Hervé GAGNARD, Christophe FONTANAY, Pierre FOURNEL. Louis ROUSSET Maire-Joëlle PERRET

Absente excusée : Catherine BRUEL

Secrétaire de séance : Bruno BASSON

Le Procès-verbal du précédent Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.

1) Intercommunalité

Un retour est fait au Conseil du dernier conseil communautaire de la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais. Lors de ce conseil les rapports sur le prix et la qualité du service de l'année 2023 pour l'assainissement et les ordures ménagères, ont été approuvés par les élus. Ces documents sont disponibles et consultables en mairie.

2) Finances

Tarifs 2025

Il est proposé comme chaque année au conseil de délibérer sur les tarifs 2025 pour le cimetière et les droits de place.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'augmentation de 2.5% des tarifs des droits de place, des concessions du cimetière et les concessions du colombarium et fixent les tarifs suivants :

COLOMBARIUM	
Urne	296,87 €
Concession 15 ans	356,24 €
Concession 30 ans	712,48 €

CIMETIERE	
Concession trentenaire	89,12 €
Concession temporaire (15 ans)	36,32 €

DROITS DE PLACE		
Marchands fruits fromages pizzas	0 à 15 m ²	3,65 €
	15 à 30 m ²	4,69 €
Fête patronale	Grand manège	44,05 €
	Petit manège	22,05 €
	Tirs	9,55 €
	Bazars - 10 m ²	3,65 €
	Voitures installées près des manèges	3,65 €

Non-valeur

Il est fait part au Conseil que les créances irrécouvrables correspondent à des titres émis par la collectivité mais dont le recouvrement ne peut être mené à son terme par le comptable public.

Monsieur le Maire propose au Conseil de prononcer l'admission en non-valeur de titres émis en 2018, qui s'avèrent irrécouvrables, pour un montant total de 125.63 €.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité que la somme de 125.63 € soit admise en non-valeur.

Enveloppe solidarité 2025

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil de délibérer pour la demande de subvention à adresser au CD 42, au titre de cette enveloppe.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Loire dans le cadre de l'enveloppe de solidarité 2025 sur un montant HT de 16 622.58 €.

Convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité

Monsieur le Maire fait part au Conseil que la convention de partenariat étant arrivée à échéance et en vue de la mise en place du CFU (Compte Financier Unique), il y a lieu de renouveler cette convention pour la commune.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le renouvellement de la convention pour la transmission des actes.

3) Assainissement

Il est fait part au Conseil qu'il a lieu de signer une convention avec la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais (CCMDL) pour des travaux d'assainissement et d'eaux pluviales sur la RD103 afin de créer un réseau séparatif.

Il indique au Conseil que la part des eaux usées sera prise en charge par la CCMDL et que la part des eaux pluviales sera prise en charge par la commune.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la convention avec la CCMDL pour des travaux d'assainissement et d'eaux pluviales sur la RD103.

4) Ordures ménagères

Il est fait part au Conseil que la commune souhaite mettre en place deux composteurs collectifs et qu'il y a lieu de signer une convention avec la CCMDL afin de déterminer les conditions d'installation du composteur collectif et de gestion du site de compostage partagé.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la convention avec la CCMDL pour la création et la gestion de deux sites de compostage collectif.

5) Infos diverses

Monsieur le Maire fait part de informations suivantes :

- Commissions finances et bâtiments le vendredi 15 novembre à 16h30.
- Le secrétariat de mairie et l'agence postale seront fermés le samedi 2 novembre 2024

Prochaine réunion du conseil municipal le lundi 18 novembre à 20 heures

INFORMATION FNACA

Commémoration à Chevrières le lundi 11 novembre à 10h.

INFORMATION FAMILLES RURALES

Nous proposons de démarrer un atelier partage le vendredi 22 novembre de 14h30 à 17h30, salle du centre de loisirs à côté de la bibliothèque.

Ce sera l'occasion d'échanger pendant un temps convivial... (nos propositions, un peu de couture ou avec de la laine, de la peinture...) mais on attend vos envies et vos idées.

INFORMATION COMITE CULTURES ET LOISIRS



**SAMEDI
16
NOVEMBRE**

THÉÂTRE SALLE DU PRÉ'Ô



JACKPOT

Depuis 10 ans, Isabelle, son mari Bruno et Eric jouent les mêmes numéros au loto et aujourd'hui ils ont touché le jackpot. De quoi faire tourner la tête de ces 3 amis, surtout quand la machine à rêve s'emballe et tourne au délire. Attendez-vous à de multiples rebondissements dans cette comédie menée tambour battant par les Carrés M'en Fou où tous les coups sont permis et où l'humour sera le seul véritable gagnant. Et vous, seriez-vous prêt à tout pour décrocher le jackpot ?

Pièce jouée par LES CARRÉS M'EN FOU

Tarif:
Jeunes -15 ans : 7€
Plein tarif : 10€

Ouverture des portes : 19h30
Début du spectacle : 20h30

Réservation recommandée
Par téléphone 06.52.70.54.07
En ligne sur Hello-Asso



FESTILAINE est une association qui a été créée pour valoriser les laines locales dans les Monts du Lyonnais.

Elle se prépare pour sa 2ième édition festive autour des laines locales pour le printemps 2025 !

D'ici là, l'équipe de bénévoles passionnées s'organise, s'étoffe, cherche et trouve des inspirations pour proposer un évènement à la hauteur de la 1ère édition

Vous qui partagez la passion pour les laines,

Vous qui êtes curieux et curieuses et souhaitez-vous investir dans une dynamique conviviale et créative,


Nous avons la joie de vous inviter à des ateliers créatifs, gratuits, qui ont déjà débuté sur d'autres communes et qui vont continuer jusqu'au mois de Février.

Pour le mois de Novembre deux ateliers sont proposés sur la commune, à la salle des associations à partir de 15h pour créer des grosses fleurs en rubans.

Le mercredi 6 et le mercredi 13 novembre

L'équipe FESTILAINE

INFORMATION AFPC

GRAMMOND
Salle d'œuvre

VENDREDI 15 NOVEMBRE
Début du concours à 20h15

**CONCOURS
DE COINCHE**


1 ^{er} lot : 2 jambons	3 ^{ème} : 2 paniers garnis
2 ^{ème} : 2 canards	4 ^{ème} : 2 bouteilles Ricard

Tous les joueurs seront primés

18€ la doublette – Casse-croûte offert

Inscriptions à l'avance :
Floriane Villard 04 77 20 24 01 – 06 36 09 70 63
Romain Villard 06 98 00 95 65

INFORMATION MINISTERE DE L'INTERIEUR



Les services d'urgence vous rappellent désormais avec le

0 800 112 112

Ceci n'est pas un spam !



Pensez à enregistrer dès maintenant ce numéro dans vos contacts

Vous avez contacté les services d'urgence ?

Ils vous rappellent désormais avec un numéro unique, le 0 800 112 112.

Que se passe-t-il si je ne décroche pas et que j'essaie de rappeler ultérieurement ce numéro ?

Si vous composez le 0 800 112 112 (appel gratuit), vous serez renvoyés sur un message vocal, vous invitant à recomposer le numéro d'urgence correspondant à votre demande initiale.

Il est donc préférable de recontacter directement le service d'urgence concerné.

Comment puis-je m'assurer que l'appel n'est pas frauduleux ?

Le 0 800 112 112 a été spécifiquement mis en place pour les rappels des services d'urgence : vous pouvez répondre à ce numéro en toute confiance !

Nous vous conseillons d'enregistrer dès à présent ce numéro dans vos contacts afin de l'identifier facilement et de ne pas le confondre avec un démarchage commercial.

En cas d'urgence, puis-je appeler directement le 0 800 112 112 ?

Non, le 0 800 112 112 ne remplace pas les numéros d'urgence.

En cas d'urgence vous devez continuer à composer les numéros d'urgence habituels, joignables gratuitement 24h sur 24, où vous serez alors mis en relation avec une personne en mesure de vous aider.

Pour rappel, les numéros d'urgence sont les suivants :

Numéro	Service
15	SAMU
17	Police ou gendarmerie
18	Pompier
112	Numéro d'urgence européen (permettant d'accéder aux trois services ci-dessus)
197	Alerte attentat - alerte enlèvement